

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE  
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**COMPTE RENDU DES DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**23 DÉCEMBRE 2015**

\*\*\*\*\*

**Présent(s) :**

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Michel GUILLOT, Isabelle LOMBARD, Jean-Jacques ALBERT.

**Représenté(s) :**

Jean-Marie EMERIC par Jean-Paul RAPUC,  
Jean-Charles GUIRAN par Colette FABRON,  
Michèle BORFIGA par Anne-Marie FULCONIS,  
Alexandra BASSISTY par Éric BARALE,  
Christophe BORELLI par Nathalie JACQUOT.

**Absent(s) :**

Georges BRUN,  
Geneviève CERAGIOLI.

Mme Anne Marie FULCONIS a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 16 décembre 2015 par courrier à leur domicile.

.../...

### **Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 23 octobre 2015**

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

#### **162. PROJET UNESCO « Les Alpes de la Méditerranée »**

Le département des Alpes Maritimes est depuis le 27 novembre dernier officiellement co-candidat de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture) d'un territoire associant 21 communes des Alpes-Maritimes formant un lien mer montagne caractéristique du département.

Il est proposé au conseil municipal d'associer la commune de Saint Etienne de Tinée à ce projet et :

- de désigner le Département des Alpes Maritimes, en qualité de chef de file auprès du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Parco europeo / Parc européen Alpi Maritime-Mercantour au titre de la candidature du bien naturel, « Les Alpes de la Méditerranée » situées dans le périmètre du bien naturel, « Les Alpes de la Méditerranée »
- de conventionner, le cas échéant avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes afin de formaliser ce partenariat dont la commune pourra se retirer à tout moment si le projet ne rencontre pas agrément.
- D'autoriser le Maire à signer tout document y afférent après accord du conseil municipal.
- De préciser que l'adhésion à ce projet ne constitue pas une adhésion à la charte du Parc National du Mercantour et ne modifiera en rien les réglementations actuelles en matière d'urbanisme et d'activités nature (ski, randonnée VTT, activités halieutiques et cynégétiques...).

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

#### **163. RECENSEMENT DE LA POPULATION – Rémunération des agents recenseurs**

Dans le cadre du recensement de la population programmé du 20 janvier au 21 février 2016, il appartient à la commune de recruter et de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte.

Ainsi, le Conseil Municipal décide de recruter 6 agents recenseurs dont un fonctionnaire et un coordonnateur communal pour lesquels il convient d'établir les modalités de rémunération et de temps de travail.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

#### **164. Animations culturelles d'Auron – Hiver 2016**

Afin de procéder à l'organisation de cette manifestation et ainsi subvenir aux dépenses financières engagées.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Département à hauteur de 10 000 €.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

**165. Convention d'exploitation hydroélectrique « Rabuons »**

Par délibération du 19 septembre 2015, le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention initiale du 7 septembre 2011 afin de modifier les conditions relatives à l'acquisition de la maîtrise foncière, la gestion des droits d'eau et aux dispositions financières associées.

EDF a souhaité rajouter trois parcelles qui avaient été omises dans la liste des terrains qui font l'objet d'un échange avec la commune, à savoir : section B n°s 613, 835 et 836.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

**166. Convention de mise à disposition anticipée « Bâtiments du Prieuré »**

Dans le prolongement de la délibération précédente, la commune a sollicité auprès de EDF la possibilité d'utiliser les terrains et l'immeuble appartenant à EDF situés au quartier Prieuré afin de stocker des matériels pour les services municipaux en attendant que le transfert de propriété soit devenu effectif par acte notarié.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

**167. COMITÉ DES FÊTES DE ST ÉTIENNE DE TINÉE – Attribution d'une subvention exceptionnelle 2015**

Afin de rétablir l'équilibre des comptes de l'association, il est proposé d'allouer une subvention complémentaire de 4 000 €.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

LE MAIRE

Colette FABRON.

